

**ANNEXE 5 – DISPOSITIONS FINANCIERES**  
**DISTRICT DE FOOTBALL DE MAINE ET LOIRE**  
**SAISON 2017-2018**

*La présente Annexe 5 vient en complément de l'Annexe 5 de la F.F.F et de la LFPL.*

**PARTIE 1 – REGLEMENTS GENERAUX**

**TITRE 1 – ORGANISATION GENERALE**

Art.28 : Droits D'engagements :

Championnats Départementaux :	
Première Division .....	67 €
Deuxième Division.....	57 €
Troisième Division .....	57 €
Quatrième Division .....	50 €
Cinquième Division.....	50 €
D1 Féminin .....	50 €
D2 Féminin .....	50 €
Jeunes U19, U17, U15, U18F .....	35 €
Vétérans .....	50 €
Loisirs .....	50 €
Futsal.....	50 €
U13 et U14F .....	30 €
Coupes Départementales :	
Coupe de l'Anjou Seniors Jean CHERRE .....	50 €
Challenge de l'Anjou Seniors M .....	50 €
Coupe des Réserves.....	50 €
Challenge du District Hubert SOURICE .....	50 €
Coupe de l'Anjou Seniors F.....	50 €
Coupe de l'Anjou U19, U17, U15, U18 F .....	40 €
Challenge de l'Anjou U19, U17, U15.....	40 €
Coupe de l'Anjou Vétérans.....	50 €
Coupe de l'Amitié Vétérans.....	50 €
Coupe des Quadras Paul Augelle .....	50 €
Coupe de l'Amitié Loisirs.....	50 €
Coupe de l'Anjou Futsal .....	50 €
Challenge Futsal Féminin.....	30 €

Art. 186 & 187 : Participation d'un joueur non qualifié ..... 35 €

**TITRE 2 – LA LICENCE**

[↪ Voir Annexe 5 LFPL](#)

**TITRE 3 – LES COMPETITIONS**

Art.167 : Participation en équipe inférieure pour :

Equipes de D1 et D2 .....	30 €
Autres niveaux.....	20 €

Infraction dans la composition des équipes .....	35 €
Art.176 : Redevance tournois .....	Gratuité

## **TITRE 4 – PROCEDURES- PENALITES**

[↪ Voir Annexe 5 LFPL](#)

## **PARTIE 2 – REGLEMENT SPECIAUX**

### **TITRE 1 – LES REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS**

#### **CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX (TOUTES CATEGORIES CONFONDUES)**

Art.26 : 1- Forfait (toutes catégories)

1 <sup>er</sup> forfait partiel : .....	Droit d'engagement
2 <sup>e</sup> forfait partiel : .....	Droit d'engagement
3 <sup>e</sup> forfait partiel (forfait général) : .....	Double du droit d'engagement
Forfait général direct après le début des compétitions : .....	Triple du droit d'engagement

Art.28 : Retard envoi feuille de match :

Jusqu'à 4 jours de retard .....	15 €
A compter du 5 <sup>e</sup> jour .....	15 € supplémentaire

Feuille de Match Informatisée - Dispositions prises lors de l'AG du 21.10.2016 et conformément à l'article 200 des RG FFF :

- 1<sup>er</sup> dysfonctionnement : amende de 15 € pour le club de l'équipe responsable
- 2<sup>e</sup> dysfonctionnement : amende de 30 € pour le club de l'équipe responsable
- 3<sup>e</sup> dysfonctionnement : amende de 30 € pour le club de l'équipe responsable et la commission sportive pourra décider de la perte du match par pénalité pour l'équipe responsable.

Art.32 : Redevance forfaitaire par équipe engagée :

Première Division .....	73 €
Deuxième Division.....	58 €
Troisième Division.....	58 €
Quatrième Division.....	40 €
Cinquième Division.....	40 €
D1 Féminin.....	0 €
D2 Féminin.....	0 €
Jeunes U19, U17, U15, U18F .....	0 €
Vétérans.....	40 €
Loisirs.....	40 €
Futsal.....	20 €
U13 et U14F.....	0 €

#### **DISPOSITIONS STATUTAIRES / REGLEMENT INTERIEUR**

Art. 1 du règlement intérieur :

Absence à l'Assemblée Générale du District : ..... Droit d'engagement équipe fanion